

# MESURE DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT QUELLES DÉMARCHES ?

## MESURE DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES ARTISTES AUTEURS POUR L'ANNÉE 2018

Une aide financière à destination des artistes auteurs a été mise en place afin de compenser la hausse de la contribution sociale généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018\*.

Cette aide s'adresse aux artistes auteurs redevables de cotisations en 2018 et dont le compte est à jour pour les périodes concernées :

- ✕ déclarations 2016 et 2017 à jour ;
- ✕ règlement des cotisations dues, appelées les 15/01/2018, 15/04/2018, 15/07/2018 et 15/10/2018.

Si vous êtes éligible à cette mesure de soutien, vous recevrez un courrier en ce sens de notre part.

### Les modalités de calcul de l'aide

Le montant de l'aide est égal à 0,95 % de l'assiette des revenus artistiques servant de base au calcul des cotisations appelées au cours de l'année 2018.

### Les modalités de versement de l'aide

Pour percevoir le montant de l'aide, qui sera versée sous forme de virement bancaire, nous vous invitons à vous connecter à votre espace privé (sur le site internet [www.secu-artistes-auteurs.fr](http://www.secu-artistes-auteurs.fr)), puis à accéder à la page consacrée à la mesure de soutien\* via la rubrique :

- ✕ « Mon dossier » (pour les affiliés Agessa) ;
- ✕ ou « Mon compte » pour les cotisants MDA)

Vous devrez ensuite renseigner vos coordonnées bancaires dans l'espace dédié. Cette démarche est à effectuer **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019**.

\*Seuls les artistes auteurs éligibles y ont accès.

### Bon à savoir...

Le relevé d'identité bancaire que vous saisissez doit obligatoirement être à votre nom.

Si vous rencontrez des difficultés lors du remplissage du formulaire, nous vous invitons à suivre les consignes suivantes :



- ✕ indiquez votre nom de naissance / d'usage dans le champ dédié **sans votre prénom** ;
- ✕ vérifiez que vous avez correctement orthographié votre nom de naissance / d'usage ;
- ✕ vérifiez que vous n'avez pas inséré de tiret, ni d'espace superflu.

Pour information, vous pouvez copier votre nom tel qu'il apparaît dans les coordonnées indiquées dans votre espace privé, puis le coller dans le champ dédié.

\*Décret n° 2018-356 du 15 mai 2018

Décret n°2019-422 du 7 mai 2019 instituant des mesures de soutien au pouvoir d'achat des artistes auteurs